

Conseil municipal du 28 août 2025

Présents : Mmes BRUN, MICHEL, POUJOL, GAUCHER, Ms. LAQUIEZE, LE HEN,

Absents : Mme BINET, Ms. POUMEYROL, VERDIER, BREULEUX

Procuration :

- Mme BINET à M. LAVERGNE-AZARD
- M. VERDIER à Mme MICHEL
- M. BREULEUX à M. LE HEN
- M. POUMEYROL à M. LAQUIEZE

Présents ou représentés : 7 présents ou représentés soit 11 votants

Désignation d'un secrétaire de séance : Nadine GAUCHER

VOTE : POUR : unanimité

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Juillet 2025

VOTE du compte-rendu du CM du 11 juillet 2025

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mme MICHEL et M. VERDIER font remonter que concernant Mme MICHEL est parfois nommée par son nom d'épouse, ce qui peut générer de la confusion.

1 – Cheminement piéton RD 803 – Attribution marchés de travaux

Le maire informe qu'une consultation a été réalisée pour trois lots.

Suite à la première analyse, des questions et demandes de compléments d'information ont été adressées à différentes entreprises.

Il ressort que, pour le lot n°1, l'entreprise Brousse est classée première. M. VERDIER précise qu'il y a une correction à prévoir sur sa localisation.

M. LE HEN souligne l'importance de la note technique et évoque plusieurs critères et questions liés au cahier des charges.

Pour le lot n°2, l'entreprise Gaucher est première, et pour le lot n°3, c'est l'entreprise Mambert qui occupe la première position.

Il est précisé que plusieurs offres sont inférieures aux prévisions et que ces trois sociétés sont locales.

Concernant le lot n°3, Anne CHANUT précise que l'entreprise Mambert a proposé une seconde version avec des gardes-corps, utilisant un bois plus résistant et durable, entraînant un surcoût de 2 800 € sur un devis global de 78 530 €.

Madame Gaucher ne participe pas au vote.

VOTE du Cheminement piéton RD 803 – Attribution marchés de travaux

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les trois entreprises sont choisies mais nous sommes encore dans l'attente des pièces complémentaires, il est donc précisé qu'elles devront être fournies dans les délais impartis. À défaut, les entreprises classées deuxièmes seront retenues.

2 – Restitution compétence péri scolaire

Depuis la prise de compétence par CAUVALDOR, la commune versait environ 60 000 € par an.

Dans la perspective d'une restitution de compétence, plusieurs scénarios ont déjà été évoqués lors des précédents conseils.

Il est aujourd'hui proposé de retenir la proposition n°3 fixant la charge à 4 356,44 €, à laquelle il convient de soustraire 3 000 € de fonctionnement facturé par CAUVALDOR, en sus de la dotation. Malgré des frais additionnels éventuels, les dépenses resteront inférieures aux montants antérieurs.

Monsieur VERDIER interroge sur la complexité des transferts successifs de compétences et les aller/retour.

Le Maire explique qu'il s'agit aujourd'hui d'uniformiser les pratiques et qu'à l'époque la prise de compétence périscolaire avait désavantagé les communes, tandis que la compétence voirie les avait avantagées, ce qui avait permis un équilibre.

VOTE de la restitution compétence péri scolaire

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Tarifs assainissement collectif

Pas de délibération, uniquement une présentation.

Afin d'obtenir des aides de l'Agence de l'Eau, un tarif minimum de 2 Euros/m³ s'impose.

Le tarif comprend l'abonnement, le volume consommé et la taxe de l'Agence de l'Eau (0,10 €/m³ pour la commune pour l'année 2025 contre 0.25 en 2024). De fait, le tarif du mètre cube diminue cette année (1,67 € au lieu de 1,81 €). Cependant, compte tenu de la variabilité de la taxe et des performances décroissantes de la station, une hausse des tarifs sera à envisager dès que les nouvelles valeurs seront communiquées (attente données 2026). Il est aussi rappelé que la commune ne peut rester isolée sans perdre certains financements.

Monsieur LE HEN précise que les installations vieillissantes et l'usage de l'eau de pluie récupérée et utilisée qui termine dans la part assainissement ajoutent environ 20% de volume à l'assainissement — le calcul restant basé sur la consommation mesurée.

Le maire informe qu'un cabinet présentera prochainement les différentes options.

4 – Vente de lots au Lotissement La Brousse

En introduction, le maire annonce la prochaine intervention de LOT HABITAT pour présenter leur projet au conseil municipal.

A ce jour, deux parcelles font l'objet d'une offre d'achat :

- Une de 636 m² pour 24 300 € par un couple de retraités
- L'autre de 810 m² pour 19 080 € par une famille avec enfant.

Pour information : le panneau publicitaire n'a pas encore été posé, une partie des riverains s'opposant à son implantation.

VOTE de vente de lots au Lotissement La Brousse

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – Création de postes d'adjoints techniques non permanents

Comme chaque année, des ajustements d'emplois sont nécessaires pour répondre aux besoins des écoles et évolutions de planning. L'objectif reste toujours d'attribuer un maximum d'heures au personnel.

- 3 postes d'adjoints techniques : 25 h – 24h45 – 5h20 –
- 1 poste d'adjoint d'animation : 28h40

VOTE de : Création de postes d'adjoints techniques non permanents

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – Suppression Passage à Niveau 374

La SNCF souhaite supprimer un passage à niveau situé au milieu d'un champ, ce qui rendrait un autre terrain inaccessible.

Le maire propose de voter contre la suppression à moins que la SNCF ne prenne en charge la construction d'un pont d'accès.

VOTE de : contre la suppression Passage à Niveau 374

POUR : 9
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

7 – Acquisition armoire maintien chaud cantine

Pour rappel, les repas pour les écoles sont préparés au collège et transportés chaque midi.

L'achat d'une armoire de maintien au chaud est nécessaire.

Deux devis :

- Sté ANGIBAUD Saint-Céré (3 804,80 €)
- Sté ALBAREIL Souillac (3 782,69 €).

VOTE de : Acquisition armoire maintien chaud cantine : offre de la Sté ALBAREIL

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7 bis - Rafraichissement de la bibliothèque

Intégration de ce point supplémentaire, après accord de l'ensemble du conseil municipal

En préambule, le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité concernant des évolutions pour le bâtiment de la mairie et notamment la bibliothèque est en cours, mais que les délais vont être longs et que dans l'attente, il convient d'améliorer temporairement la bibliothèque municipale.

Ce projet a été mené en concertation avec "la petite armée de bénévoles dévouée et accueillante qui permet le bon fonctionnement de notre bibliothèque", la bibliothèque départementale et la bibliothèque itinérante de CAUVALDOR.

Le projet est : l'achat de mobilier modulable pour remplacer les étagères. Un contact a été pris avec plusieurs entreprises. La première ne s'est pas déplacée, la seconde, propose des produits lourds et peut modulaires. La troisième s'est déplacée et a proposé deux adaptations.

Par ailleurs, un devis a été demandé à l'entreprise Chambon pour les travaux de peinture et revêtement de sol.

Il est rappelé la possibilité de subvention FAST à hauteur de 45%.

Aujourd'hui, délibération uniquement sur le mobilier du fait des délais de fabrication et de livraison. Proposition de retenir l'entreprise LAFA dont le devis est de : 6 692 €.HT

Le maire rappelle la gratuité de la bibliothèque et la réorganisation de l'espace enfants depuis le début du mandat.

VOTE de : raffermissement de la bibliothèque

POUR : 10
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8 – Présentation jardin à côté de l'école

Le projet communal se poursuit avec le partenariat du collège : implantation d'un jardin pour les enfants et d'un espace expérimental pour les collégiens : plantation d'arbres fruitiers au printemps.

Présentation du projet et devis : jeux et végétalisation (coût global : environ 18 000 €).

Le projet définitif sera présenté au prochain conseil

Questions et informations diverses :

- M. le Maire informe de l'arrivée de Mme Oriane Charreyre (remplacement d'Anne CHANUT) présentation prévue lors du prochain conseil.
- M. VERDIER :
 - **S'enquiert des passages piétons à repeindre** : le Maire déplore la suroccupation des agents communaux du fait de dépôts sauvages, entretien réseau... et évoque la possibilité de sous-traitance, éventuellement financée par les amendes de police.
 - Mentionne **une difficulté concernant un chemin communal à Mezels** : à l'occasion de travaux privés, un dépassement est noté sur ce chemin. Tout d'abord il est nécessaire de préciser qu'il ne s'agit pas d'un chemin communal mais d'un chemin rural. Si un dépassement est autorisé durant les travaux, il apparait que ce dernier risque d'être pérenne. Un contact est déjà pris avec les services de CAUVALDOR.
 - **Quelles vont être les missions de M. Brice COLONNA** : pour les trois mois à venir il ne sera présent qu'à mi-temps et assumera les missions : accueil, gestion graphique, gestion des salles, gestion des clés. Le point numérique est désormais assuré par France Service. Une réorganisation est en cours de réflexion.
 - **Garages à vélo : utilisation et implantation** - le Maire informe que les sites d'implantation ont été choisis en concertation avec M. VERDIER et qu'il verra cela directement avec lui.
 - **Planning ouverture maison de santé, lotissement et cheminement piéton** :
 - Pour la maison de santé, l'ouverture est prévue pour fin 2025, le parking lui ne sera prêt qu'en mars 2026 dans l'attente des solutions vont être proposées.
 - Pour le lotissement abordé au point 4
 - Pour le cheminement piéton : une réunion de chantier va avoir lieu après la confirmation aux entreprises, et c'est à partir de là que le calendrier sera déterminé
- Mme MICHEL fait remonter **un problème de localisation des containers route du Puy D'Isssolud** : ces containers ont déjà été déplacés et l'emplacement actuel faisait alors consensus.
- Mme GAUCHER informe d'un retour concernant **des nuisances sonores au camping des Granges et l'arrêt de l'autorisation de circuler pour les randonneurs dans le camping** et déplore qu'un terrain d'entente n'ait pas pu être trouvée avec le voisinage. Concernant les difficultés d'accès à la Dordogne pour les marcheurs, des discussions sont en cours pour la création d'une bande cheminement. Pour ce qui est de la musique, des autorisations ont été données, un point de vigilance pour la saison à venir

La secrétaire de séance

Le maire

Nadine Gaucher

Loïc Lavergne-Azard